

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT
CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **20 Décembre** 1946

OBJET :

**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
18

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :
46198

L'an mil neuf cent quarante six, le vingt du mois
d'août, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI ch. Maire, en session ordinnaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **16 Août** 1946.

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Vasseière,
Bouhaeroux, Basseux, Julien, Melie Mikosky
Baudet, Savignac, Conge, Frugnau, Prot, Péraudier,
Thomé, Ollivier, Chollet, Senalier
Voncq, Gouzinet.

Absents : MM. ... Parizet, M. Simon, Chaneau
Arrivé, Boulérne, Cunil, Guasenneyer, Bou-
chet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. **Conge**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le crédit prévu, art. 6 Ch. I pour le
paiement des allocations familiales s'étant révélée insuffisant,
le Conseil décide de l'augmenter de 35.000 f
par prélèvement de 35.000 f sur l'art. II du chap. I
du B.P. 1946

Pour l'assemblée

du 1^{er} juillet 1882.

l'mmoy

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits. **ROYAN**

Ont signé au registre : MM.

les membres présents

ote a en lieu au
public, établir à
désignation de
Art. 51 de la loi
1882.

ner à la suite
des empêchés
(Art. 57 de la loi
e).

N'ont pas signé : MM.

Mr M

2^e DIVISION
2^e BUREAU
ARRONDISSEMENT
de Royan
COMMUNE
de Royan

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 10 juillet 1947.

Le Préfet de la Charente-Maritime
à Monsieur le Maire de Royan

Par décision de ce jour, j'ai approuvé la délibération du Conseil Municipal de Royan en date du 20 Juillet 1946 portant à l'adjudication d'un montant de 9500 francs aux bénéfices de l'Amicale des Jeunes et de l'Amicale des Femmes pour l'achat d'un tracteur et d'un tracteur pour l'exploitation des champs et des terres de l'Amicale des Femmes.

Je vous prie de vouloir bien notifier cette décision au Receveur de la commune intéressée.

Pr. LE PRÉFET :
Le Chef de Division,

M. [Signature]